

La GAZETTE de PRANGINS

Automne 2010 - Numéro 23

EDITORIAL

La rentrée étant souvent synonyme de changement, la Gazette de Prangins, suite au départ de Pascale Moineville, est heureuse de vous présenter sa nouvelle collaboratrice, Isabelle Lusenti. Celle-ci est responsable de la mise en page de votre journal, travail de l'ombre mais pourtant si important. Isabelle a passé son enfance et sa jeunesse à Neuchâtel où elle a obtenu sa licence en lettres. Ayant travaillé successivement dans l'édition, l'organisation d'événements et l'enseignement, elle vient d'ouvrir à Prangins « l'école buissonnière », des cours de français pour les non francophones. Mère de trois enfants, elle trouve encore le temps d'avoir des hobbies, notamment la rénovation de meubles anciens. Nous sommes ravies de l'accueillir dans notre équipe. Nous tenons aussi à remercier chaleureusement Pascale Moineville pour toutes les heures de travail effectuées au sein de la Gazette.

De changements, nous vous en parlons aussi dans ce numéro. Comme l'évolution du fonctionnement de la Poste depuis quelques années ou encore les modifications que vous pourriez apporter dans votre manière de jardiner afin de mieux respecter la nature. Des changements également pour le cœur mixte en cette rentrée d'automne et aussi les nouvelles expositions proposées par le Château de Prangins.

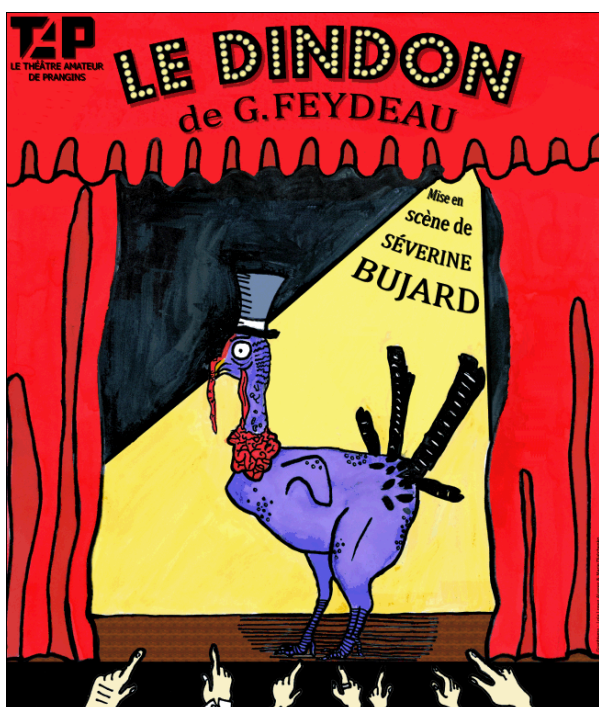
Et pourquoi pas un changement radical dans vos habitudes sportives comme d'aller plonger dans le lac à l'occasion de la Coupe de Noël qui aura lieu en décembre. Les photos ci-dessous vous donneront peut-être envie de relever ce défi. Bonne lecture et vive les changements !

L'équipe de la Gazette de Prangins



La Gazette de Prangins : Trembley 56, 022 361 24 52, info@gazettedeporangins.net www.gazettedeporangins.net
Equipe rédactionnelle : Isabelle Lusenti • Marlène Meylan • Barbara Naef • Dominique Polikar • Marie-Josée Rigby
Mise en page : Isabelle Lusenti
Imprimé et distribué par la Commune de Prangins • trimestriel • Prochain numéro : Hiver 2010

Le Théâtre Amateur de Prangins présente



Avec le « Dindon », le TAP (Théâtre Amateur de Prangins) s'est lancé un nouveau défi en interprétant pour la première fois un vaudeville. C'est une histoire de couple et de tromperie, sans oublier les situations comiques qui en découlent. L'intrigue se déroule dans un hôtel où des personnages aussi différents les uns des autres et qui ne doivent en aucun cas se rencontrer, se fauillent de chambre en chambre. Ce petit manège garantit un nombre considérable de claquements de porte ! Le spectacle hilarant et plein de rebondissements promet un bon moment de divertissement.

A l'origine de ce projet très ambitieux et extrêmement intense, puisque cette pièce est réputée injouable par des amateurs, il y a eu une rencontre entre les membres du TAP et la comédienne romande Séverine Bujard. En effet, faire partie du TAP signifie non seulement s'immerger pleinement dans les différents « métiers de la scène », comme la conception des projets, le travail de répétition et tous ceux qui concernent la promotion, les décors, les costumes

et la régie, mais aussi bénéficier régulièrement d'une formation continue. Les cours de théâtre avec Séverine Bujard, afin de travailler la diction, le rythme et la manière de faire passer les sentiments, se sont si bien passés qu'ils ont débouché sur la proposition de l'artiste de monter une pièce avec le TAP. Le plaisir réciproque de travailler ensemble, l'enthousiasme contagieux de la comédienne et le challenge de mener à bien ce projet exigeant ont facilement persuadé les Tapiens et Tapiennes de se lancer dans cette aventure unique.

Nous sommes loin de l'amateurisme, car tout ce petit monde est à l'œuvre depuis fin mars à raison de 10 heures de répétitions par semaine, sans compter celles du samedi. La pièce du perfectionniste Georges Feydeau, réglée comme une horloge, exige précision et rapidité des répliques et des gestes. Cela demande un engagement sans précédent de la part des 17 comédiens motivés par cette expérience exceptionnelle. Les membres du TAP se réjouissent de vous voir nombreux en novembre pour vous faire découvrir le résultat de leur travail.

MJR

CENTRE DES MORETTES PRANGINS NOVEMBRE 2010

Vendredi	5, 12, 19	à 20h30
Samedi	6, 13, 20	à 20h30
Dimanche	7, 14, 21	à 17h
Mercredi	10, 17	à 19h30

Bar et petite restauration. Ouverture des portes une heure avant le début du spectacle
Réservations : www.letap.ch • 022 361 49 83 •
Epicerie de Prangins

Si l'appel des planches vous paraît irrésistible et que vous avez au minimum 16 ans, contactez la présidente du TAP, Madame Danielle Guenot-Kolly au 022 361 86 41 ou remplissez le formulaire qui se trouve sur le site www.letap.ch

Nouvelle exposition permanente : La promenade des Lumières

Saviez-vous que Mozart avait traversé Prangins, que Voltaire avait séjourné plusieurs mois au Château et que Mme de Staël s'y était rendue en visite ?

Le vernissage de la nouvelle exposition permanente en plein air a connu une affluence record **le 23 juin dernier**. Soleil radieux, intermèdes musicaux et allocutions riches en anecdotes ont conquis le public. Puis l'assemblée a suivi le sentier culturel derrière le joueur de vielle, reconnaissant en chemin, ici la silhouette d'un membre de la famille Guiguer, là celle de Rosalie Constant, l'aquarelliste des plantes, plus loin celle de Joseph Bonaparte... le tout ponctué de dialogues historiques tenus par de jeunes comédiens du Conservatoire.

Basée sur le concept du parcours-découverte, l'exposition nous entraîne dans le passé de Prangins à travers les silhouettes de 21 personnages emblématiques, chacun illustrant une thématique particulière.

La manifestation s'est poursuivie par un somptueux buffet sur la terrasse du Château. Pour clore la soirée, le Temple accueillait dès 20h30 un concert de musique du 18^{ème} siècle avec au programme des œuvres de Purcell et de Haendel.

IL



L'art des silhouettes renvoie à une mode typique du 18^{ème}, celle du découpage. Cela explique qu'on l'ait choisi pour illustrer l'histoire du siècle des Lumières.



« Petite Helvétie », papier peint panoramique, vers 1818 © Musée national suisse

Papiers peints, poésie des murs

Les collections du Musée national suisse Du 8 octobre 2010 au 1er mai 2011

L'exposition présente l'histoire du papier peint utilisé dans les intérieurs suisses du XVI^e siècle à nos jours. Suivre l'évolution de cet élément de décoration au fil du temps permet de découvrir la richesse de la collection inédite de papiers peints du Musée national suisse.

L'exposition dévoile, entre autres, l'importance du travail de conservation et de restauration, l'âge d'or du papier peint (1780-1810) et la démocratisation de ce matériau au XIX^e siècle. La visite donnera l'occasion d'admirer deux célèbres papiers peints panoramiques de la firme Zuber : la *Grande Helvétie* et la *Petite Helvétie*.

Une partie de l'exposition est dédiée aux fragments de papiers peints récupérés lors de la rénovation du Château de Prangins, les plus anciens datant de 1760 et les plus récents de 1930. Ils illustrent aussi bien l'histoire de la demeure que l'évolution des styles.

MJR



Gros plan sur le courrier

Comment fonctionne la poste aujourd'hui, dans un village comme Prangins, après les changements intervenus ces dernières années ? Pour répondre à cette question, nous avons rendu visite à notre postier, Daniel Perler.

Il faut distinguer deux services principaux : la distribution du courrier dans votre boîte aux lettres et l'envoi de celui remis à la poste vers les destinataires.

La distribution

Il n'y a plus de facteurs basés à Prangins depuis trois ans. Ils ont été déplacés à Nyon, comme tous ceux de la région et la distribution est prise en charge par Postmail. Ce sont de grands locaux situés à Nyon où Postmail prend en charge le service de distribution des postes régionales. Il y a des facteurs chargés des lettres et journaux, d'autres des colis. Cette nouvelle organisation ne change rien pour vous, sauf lorsque vous recevez un avis pour reprendre un colis au bureau postal, cela n'est possible que le lendemain, le temps de le laisser revenir depuis Nyon.

Un des inconvénients est que les liens tissés au fil du temps avec notre facteur ne sont plus pareils car celui-ci n'est pas toujours le même.

L'envoi du courrier

Concernant le courrier que vous déposez à la poste de Prangins, il partira le jour même, après la fermeture, soit après 18h. Inutile donc d'arriver essoufflé à la poste à 7h30 le matin avec la lettre urgente pour tante Irma, votre courrier ne partira qu'en fin de journée et sera distribué le lendemain (pour le courrier A). Monsieur Perler rappelle que, concernant les boîtes aux lettres du village, elles n'ont pas toutes les mêmes horaires de relève. Soyez donc attentifs aux indications données sur les boîtes. A rappeler encore l'importance du tarif pour la distribution : une lettre en courrier A sera distribuée le lendemain (1fr pour lettre standard, 2fr pour format A4), et dans les trois jours pour un courrier B (respectivement 85 ct et 1.80 fr).

Un conseil pour éviter les vols : déposez les enveloppes contenant des ordres de paiements au bureau de poste plutôt que dans une boîte.

Le tri

Pour que votre lettre arrive à destination, elle doit passer par un centre de tri. Actuellement, ils sont

au nombre de deux : Daillens pour les colis et Eclépens pour les lettres, ce dernier étant en fonction depuis deux ans. Le tri se fait la nuit et est entièrement automatisé. A noter que ces centres organisent des visites pour les particuliers intéressés (s'adresser à la poste).

Concernant les fermetures des offices postaux, Monsieur Perler nous dit de ne pas trop nous inquiéter quant à une éventuelle disparition de la poste de Prangins. En effet, celle-ci a un trafic de courrier important et ne semble pas menacée.

Pour ceux qui sont surpris par la transformation de nos offices postaux en lieu de vente de marchandises diverses et variées (papeterie, librairie, billets à gratter, etc.), Monsieur Perler explique : Il existe aujourd'hui une concurrence réelle avec des entreprises privées telles que DHL ou Fedex, la poste s'est diversifiée et a ainsi trouvé de nouvelles sources de revenus. Il assure que l'ensemble des activités postales de ce pays fonctionne bien et rappelle que les postes helvétiques sont parmi les meilleures au monde. Si cependant, vous rencontrez des problèmes avec la distribution de votre courrier, il existe un service à la clientèle au 0848 888 888.

Horaires du bureau de poste de Prangins :

Lundi à vendredi	7h30 à 11h30 et 14h30 à 18h
Samedi	9h à 11h

DP

En bonnes détectives que nous sommes et après avoir reçu une fois de plus le courrier des voisins, nous avons appelé le numéro des réclamations 0848 888 888. Après avoir joué pendant quelques minutes avec les divers choix proposés par une voix enregistrée, nous avons parlé avec un charmant monsieur se trouvant à Berne.

En résumé, les réclamations sont recevables, si possible en produisant une preuve de ce qui s'est passé. Par exemple, dans notre cas, il nous a conseillé d'envoyer à l'adresse e-mail de la poste, le scan des enveloppes reçues à la fausse adresse. Ensuite, une réclamation partira de Berne à la poste de Nyon, concernant le courrier de Prangins. Vive la centralisation !

serviceclientele@poste.ch

Fête au village - 4 septembre 2010

Pour sa 26^{ème} édition, la Fête au village a bénéficié d'un temps radieux et a attiré de nombreux Pranginois : beaucoup d'enfants, des activités pour tous les âges, une atmosphère conviviale, tout était réuni pour une journée réussie.

La manifestation a débuté par une partie officielle avec l'accueil des nouveaux habitants au Centre des Morettes. Dès 15 heures, de nombreuses attractions étaient prévues pour les petits, les châteaux gonflables notamment ont connu un grand succès. Au stand « crêpes » de la SDP, c'est un concours très physique qui attendait les ados, concours récompensé par des prix alléchants comme des sorties à Aquaparc ou Europa-Park et des bons Payot.

Dans la soirée les plus âgés ont pu assouplir leurs articulations au son du groupe « Ajitanimation ».

Les gourmands n'ont pas été oubliés puisque plusieurs stands proposaient des crêpes, des tartes flambées à l'Alsacienne, de la paella, des raclettes et autres grillades qui ont rassasié les amateurs.



Une nouveauté : le vide-grenier

Installés le long de la rampe des Morettes, les nombreux stands regorgeaient d'objets hétéroclites et colorés qui ne demandaient qu'à trouver preneurs.

Nous y avons déniché, entre autres, des outils d'autrefois dont un ciseau pour couper les mèches des bougies, un très joli fauteuil ancien pour 50 fr., une horloge à motifs « chiens » du meilleur goût, une montagne de peluches de tous poils, bref des occasions en or !

A l'occasion de cette 26^{ème} Fête au Village, les Pranginois ont eu, une fois de plus, la possibilité de socialiser et de passer un moment agréable.

IL et DP



Julie et Olivier Zeller, Elise et Sara Kellenberger

COUPE DE NOËL !

Ce rassemblement décontracté des baigneurs courageux de la plage de Prangins aura lieu en principe cette année le **5 décembre, vers 11h**, et ceci pour la quatrième fois. En 2007, ils n'étaient que trois à braver l'eau froide de décembre, l'année suivante ils étaient huit participants et en 2009, 17 personnes ont relevé le défi dans une ambiance joyeuse et bon enfant. Germaine Böhlen, l'une des personnes à la base de cette initiative, nous précise que rien n'est vraiment officialisé dans ce rassemblement et que cela se fait « à la bonne franquette ».

Champion de bicross



Photo : PA Delessert

Vous connaissez un sport qui allie acrobatie, puissance, rapidité, souplesse et courage ?

« Le bicross ! », répondrait le jeune **Robin Fankhauser**. Depuis l'âge de 8 ans, il se consacre avec passion à ce sport encore peu connu en Suisse. Deux fois par semaine, il s'entraîne à Echichens, le 1^{er} club de bicross créé en Suisse et le plus proche de Prangins. Le week-end, de mars à novembre, il enchaîne les compétitions à raison d'une trentaine de courses par année.

Agé de 13 ans, Robin mène de front vie scolaire et vie sportive avec succès. En 2006, il participe à sa première compétition et dès 2007 se classe au 3^{ème} rang du Championnat Suisse. En 2008, il est 2^{ème} au Championnat romand, en 2009 vice-champion suisse de sa catégorie (11-12 ans), et 4^{ème} et 5^{ème} au Championnat d'Europe en Italie. Avec un palmarès aussi prometteur, Robin intègre le cadre national et bénéficie de certains entraînements spécifiques. Il fait également partie du team « Fox » qui sponsorise une partie de son équipement.

Pour l'école, bien sûr, il doit s'organiser, préparer ses devoirs à l'avance, et faire parfois des choix difficiles : renoncer à un entraînement en cas de

surcharge scolaire. Il évoque avec sincérité la forte pression pendant les compétitions – il faut savoir que les courses durent moins d'une minute et se jouent souvent sur un bon départ. « Le bicross a rendu Robin plus combatif et plus persévérant, mieux apte à gérer le stress en général » ajoute sa mère qui tremble souvent pendant les courses – la peur d'une mauvaise chute...

Soulignons qu'il est soutenu par des parents remarquables qui l'accompagnent partout avec leur camping-car. Pour eux, la passion de Robin représente un gros investissement en temps mais aussi financier. Mais la famille en retire des satisfactions, notamment dans les amitiés qu'elle noue avec les parents d'autres concurrents.

IL

Le bicross – abréviation de « bicycle motocross » est né aux Etats-Unis dans les années 70. On ne le pratique que depuis 25 ans en Suisse. Discipline olympique depuis 2008 à Pékin, les courses se déroulent sur une piste semée de bosses et de virages serrés où huit pilotes (et non des « cyclistes ») se poursuivent sur une boucle de 300 à 400 mètres.

Ce sport extrême nécessite un équipement identique à celui du motocross, à l'exception des chaussures, et un vélo sans vitesse doté d'un seul frein arrière, petit et très léger ce qui permet de cabrer le vélo sur les bosses. Bref, pas le genre de vélo sur lequel il est prévu de s'asseoir !

L'équipement du pilote de bicross :

un casque intégral • un plastron protégeant torse, épaule et bras jusqu'aux coudes • une dorsale • des gants rembourrés maintenant bien les poignets • des chaussures qui se clippent sur les pédales du vélo.

(Photo : Robin, Championnat romand, La Béroche, avril 2010)

Pour plus d'informations sur le bicross, vous pouvez consulter le site www.bmx-echichens.net un site très complet et bien documenté créé par ... le père de Robin.

Un jardin naturel

Un jardin naturel à Prangins ? Nous sommes allées à sa découverte dans les jardins communaux, par un bel après-midi d'été, un de ces moments privilégiés, lorsque le soleil tape, que l'on entend les insectes voler et que toutes sortes d'odeurs végétales viennent stimuler notre sens olfactif. Le jardin que nous sommes venues visiter se distingue des autres au premier coup d'œil : le sens de la rectitude y est différent, légumes et fleurs y poussent dans un joyeux assemblage de formes et de couleurs ne répondant pas aux lois du jardinage classique. Il s'agit d'un « jardin naturel ». Celui-ci est cultivé par Corinne Masson Friedli avec l'aide de son mari.

Qu'est-ce exactement qu'un jardin naturel ? Le but premier est d'obtenir des légumes qui ne contiennent pas de produits chimiques. Il s'agit donc de supprimer engrais et pesticides chimiques et de les remplacer par des produits naturels. Le purin d'orties (facile à confectionner soi-même) est un exemple d'engrais naturel bien connu par les amateurs de jardinage. Pour faire fuir pucerons et indésirables de toute sorte, il suffit souvent de planter côte à côte certaines plantes, comme les tomates et les tagètes. L'odeur dégagée par ces dernières repoussent les insectes qui s'attaquent aux tomates. Dans un jardin, comme dans la vie, certaines plantes ne s'apprécient guère, alors que d'autres prospèrent ensemble.

L'idée du jardin naturel repose surtout sur la qualité du sol. Le sol est vivant, la terre vit, ce n'est pas un simple support inerte. Cette vie est stimulée par les plantes qui y poussent et par la faune qui y vit. Le jardin naturel se cultive sur des buttes, il s'agit de surélever les plates-bandes de 50 cm au-dessus des allées. La terre n'est ensuite plus retournée, bêchée

ou labourée mais on lui apporte de la matière organique en surface, de manière permanente. Ainsi, Corinne Masson Friedli « nourrit » ses buttes avec de la paille et de la luzerne séchée, tout au long de l'été. Cela fait comme un compost permanent, la terre est réchauffée, la couche arable du sol est aérée et la circulation de l'eau en est facilitée. Il s'agit en fait de reconstituer le fonctionnement naturel que l'on trouve dans un sous-bois ou dans un pré. La matière organique apportée en surface se décompose en couches successives, ce qui relance et stimule la vie microbienne du sol.

Corinne Masson Friedli applique également quelques autres règles dans son jardin : elle mélange par exemple les espèces plantées sur

chaque butte afin que si une maladie survient, celle-ci ne détruise pas l'ensemble de la plate-bande. Elle plante une touffe de luzerne à chaque rangée « grâce à ses racines très profondes, elle enrichit le sol en azote, et profite donc aux autres plantes ». Elle essaie également de planter des espèces différentes sur un

même endroit d'une année à l'autre, certaines plantes épuisant plus la terre que d'autres.

C'est une jardinière heureuse que nous avons rencontrée. Elle a commencé son jardin il y a huit ans, a fait beaucoup d'expériences, certaines plus réjouissantes que d'autres ; elle reconnaît qu'elle ne vise pas la productivité à tout prix mais dit que pendant les mois d'été, elle n'achète que très peu de légumes en magasin et elle ajoute : « pour moi cultiver mon jardin de cette façon, c'est aussi une question de principes, c'est presque une philosophie ».

DP et BN

A lire : *Le jardin naturel* de Jean-Michel Lespinasse



Les arbres du parc des Rives



C'est dans le magnifique cadre du domaine des Rives de Prangins que nous avons rencontré Jean-Yves le Baron, responsable de l'Atelier du Paysage à Lausanne, mandaté il y a quelques années par la direction de l'hôpital pour une étude historique des lieux.

Ce passionné nous replonge dans la seconde moitié du 19^e siècle lorsque la tendance était au romantisme et à la mode des jardins vastes et extraordinaires. A l'époque, avant toute construction d'habitations, on procédait à un aménagement paysager des lieux et on n'hésitait pas à faire venir des arbres ornementaux depuis les Etats-Unis. Cette technique d'arborisation s'appelait: le préverdissement.

En 1930, l'établissement hospitalier fondé par le Dr. Oscar Forel se trouvait alors au milieu d'un parc de 42 ha qui touchait le lac et possédait 500 mètres de rivage. Le psychiatre a tenu à rester dans la même ligne que ses prédécesseurs et a fait planter arbres et bosquets en respectant les combes, les îlots et en créant le petit étang au bord duquel il fait bon rechercher un peu de calme sous les hautes futaies. Le parc aux daims est aussi un endroit privilégié qui n'a pas changé depuis près d'un quart de siècle. Pas moins de 900 arbres sont venus meubler le parc, ceci grâce aux dons des patients fortunés de l'hôpital traités par les

méthodes du Dr. Forel. C'est en 1968 que l'Etat de Vaud a racheté le domaine qui, au fil du temps, a été réduit à 17 ha.

En levant le nez, on est frappé par la taille de certains ancêtres comme le cèdre atlantique ou du Liban ou encore le metasequoia ou le cyprès chauve dont il ne reste plus qu'un exemplaire. Des buis séculaires datant des débuts de la clinique offrent une ombre bienvenue en période estivale. Les arbres âgés de 150 ans côtoient ceux qui n'ont « que » 50 à 70 ans et c'est ce qui donne cet aspect si particulier au parc. Il reste deux exemplaires de « wellingtonia » datant d'avant 1930 dont la forme caractéristique en pain de sucre ne

passé pas inaperçue.

A des pelouses tondues sur lesquelles il fait bon poser le pied succèdent des prairies fleuries bordées de charmes et d'érables champêtres. Des groupes majestueux de hêtres, de vieux chênes qui ont au moins 120 ans dressent leur haute silhouette dans un lieu où le paysage jardiné frôle le sauvage. Tilleuls imposants, cyprès ou poiriers pleureurs dans un environnement où la nature a parfois repris ses droits, se mêlent à la diversité des essences appréciées dans les jardins romantiques : châtaigniers, pins sylvestres, sapins, bouleaux, noyers, platanes, érables, arbres de Judée, noyers et les exotiques liquidembars, etc. Tous ces arbres ont survécu aux rigueurs des saisons. Les ormes, par contre, comme partout en Europe, n'ont pas résisté à la maladie de la graphiose et ont dû être coupés.

Devant le bâtiment principal de Hauterive, on a cédé à la mode du style dépouillé, et la nouvelle plantation de magnolias permet aux visiteurs d'admirer le lac sans obstacle végétal. La tendance est aujourd'hui à l'arborisation par des essences indigènes et l'entretien d'un tel parc nécessite des investissements dont les générations futures nous seront reconnaissantes.

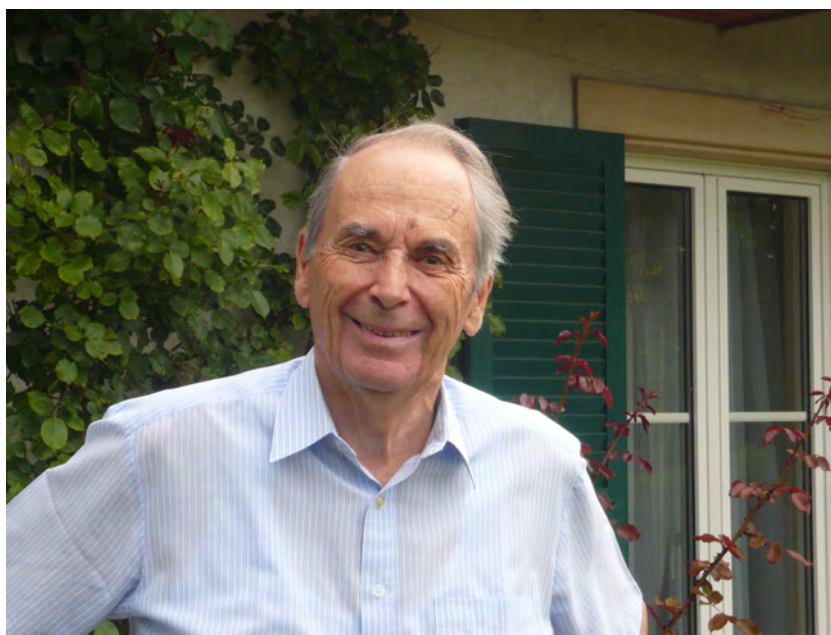
MM

Ancien Syndic de Prangins, Adrien Tschumy a présidé aussi aux destinées de la Patrouille des Glaciers

L'œil vif et le pas alerte, Adrien Tschumy qui a fêté dernièrement ses 80 ans, accepte de nous dévoiler quelques parcelles de sa riche existence.

Les premières années de sa vie se passent à Lausanne où après des études à l'EPFL, il travaillera pendant plus de vingt ans aux Ateliers des Charmilles de Genève.

C'est en 1973 que la famille Tschumy s'établit à Prangins et qu'une dizaine d'années plus tard, la vie professionnelle d'Adrien prend un tournant décisif. Il entre au service de la Confédération en qualité de Commandant de la Division de montagne 10, puis du Corps d'armée de montagne 3 et sera un des rares miliciens à faire carrière dans les responsables de l'armée. En 1984, c'est à lui qu'incombera la décision de redonner vie à la Patrouille des glaciers, abandonnée en 1949 à cause d'un accident qui avait coûté la vie à trois militaires valaisans. Le trajet mythique Zermatt-Verbier sera alors ouvert aux civils dès 1984, une grande première qui n'a pas fait l'unanimité au début, mais sera reconnu universellement par la suite.



Pendant six ans, notre Commandant aura la lourde responsabilité de l'organisation de cette course qui connaît aujourd'hui le succès que l'on sait.

Arrivé à la retraite et désireux de s'engager plus à fond dans la vie pranginoise, Adrien Tschumy accepte le poste de Syndic de 1994 à 1997. Marié et père de trois garçons élevés à Prangins, il a vu avec joie sa famille s'agrandir avec la naissance de quatre petits-enfants.

MM

LE QUESTIONNAIRE DE PROUST A LA PRANGINOISE

Que prenez-vous au petit déjeuner ?

« Thé, jus de fruits pain, beurre et confiture »

Quel est votre secret pour combattre le stress ?

« J'écoute volontiers Mozart, Haydn – ou bien je marche en montagne »

Quels sont vos qualités et vos défauts ?

« La rigueur et la détermination y compris les défauts de ces qualités »

Quelle est votre émission de télévision préférée ?

« Passe-moi les jumelles »

Quel est votre livre préféré ?

« Mémoires d'Hadrien de Marguerite Yourcenar »

Dans quel animal aimeriez-vous être réincarné ?

« Un aigle »

Quel est le personnage que vous admirez le plus ?

« Le Général G.H.Dufour, ingénieur, cartographe, homme d'Etat »

Votre lieu de vacances de rêve ?

« L'Alaska »

L'endroit que vous préférez à Prangins ?

« Chez moi ! »

BN

SONDAGE TROTTOIR

Si vous aviez une baguette magique, qu'est-ce que vous feriez apparaître à Prangins pour rendre cet endroit encore plus attrayant ?

« Un bancomat . Sinon on est parfaitement bien à Prangins » Tamara Duss

« Une piscine de 50 mètres, découverte en été, couverte en hiver. Ça ferait le bonheur des jeunes » Sabrina Rhyner

« Une deuxième épouse – un clone de ma femme actuelle – c'est sûr que ça rendrait Prangins plus attrayant! » René Tripet

« Eliminer les politiques, et si après 4 ans c'est pareil ou mieux – on reste comme ça ! » Michel Chabloz

« Un vidéo club, un skatepark et une piscine ! » Nicolas Zamora

« Je transformerais le carrefour vers l'auberge en une place tranquille et sécurisée pour les piétons » Gilberte Vité

BN

CHŒUR MIXTE

Trois questions à Igor Diakoff, directeur du Chœur mixte de Prangins

Quels sont les changements annoncés dans la chorale pour la rentrée d'automne ?

Les membres de la société sont tous des amateurs avec des connaissances musicales différentes et une envie plus ou moins grande de s'engager. Le nouveau programme sera « à géométrie variable », c'est-à-dire que 7 à 10 nouvelles pièces seront apprises par tout le monde. D'autre part, un groupe de personnes motivées se sentant prêtes à travailler un peu plus devra s'attaquer à un répertoire plus élargi.

Comment comptes-tu faire progresser le chœur ?

En donnant à tous des connaissances de solfège de base destinées à gagner du temps pour l'apprentissage des morceaux choisis. Ces cours auront lieu le mardi soir pendant la répétition. On travaillera les notes, le rythme ainsi que le texte.

Quel est le programme retenu et quand vous produirez-vous ?

Le choix des chants est très éclectique. La musique nous entraînera à travers les siècles et le monde dans des langues et des styles très différents. Nous chanterons à l'église du village à l'époque de Noël, pour nos soirées annuelles au printemps, l'accueil des nouveaux habitants, parfois en EMS ou ailleurs.

Tout nouveau membre est bienvenu. Répétitions le mardi soir à 20 heures au Collège de la Place.

Pour plus d'infos : www.choeurmixte-prangins.ch

MM

PETITES ANNONCES

COURS DE DESSIN ET PEINTURE pour enfants dès 10 ans (mercredi de 13h30 à 15h) et adultes (mardi 18h30 à 20h). Horaire à la carte possible. Approche de toutes les techniques par l'observation. Fr. 30.- par cours, payable par trimestre, matériel fourni.

Pour tout renseignement : Caroline Serafini au 022 362 95 23 ou caroserafini@gmail.com

DANCE AEROBICS

Une méthode de mise en forme dansée et dynamique sur des musiques actuelles et rythmées. Le tout dans une ambiance décontractée.

Brûler des calories et perdre du poids • Améliorer sa condition physique et endurance • Diminuer le stress

Prangins, lundi 18h50, salle de rythmique www.danceaerobics.com

Renseignements : Matthanja 076 370 56 36 ou matthanjaheimgartner@hotmail.com

RESULTATS DU SONDAGE

Dans la Gazette du Printemps 2010 nous vous avons proposé de répondre à un petit sondage concernant votre journal.

Vous avez été une cinquantaine à y répondre et nous vous en remercions. Cela nous a permis de mieux nous rendre compte des rubriques que vous appréciez dans les deux parties. Les remarques et les suggestions que vous nous avez transmises vont nous aider à continuer de vous informer au plus près de vos attentes. Par exemple, certains d'entre vous ont proposé que nous donnions la parole aux jeunes, ce qui nous semble une très bonne idée, et nous sommes en train de réfléchir à la manière de le faire. Vous étiez également quelques-uns à trouver que notre prose, ainsi que celle de la partie des Autorités, étaient parfois un peu trop abondantes. Nous en prenons bonne note.

A l'unanimité ou presque, vous êtes ravis de la « nouvelle » présentation de la Gazette que nous visons à améliorer encore. Les rubriques les plus appréciées dans la partie Gazette de Prangins sont *Vie Culturelle* et *Portrait*, dans la partie Gazette des Autorités, *Informations Officielles*, et *Communications de la Municipalité*.

DP

COURRIER DU LECTEUR

Je vis depuis plus de cinq ans au chemin des Morettes 3, quartier absolument charmant où il y a beaucoup d'enfants de tous âges qui empruntent chaque jour ce chemin pour se rendre à l'école, sans parler des riverains adultes. Or, je suis inquiète pour leur sécurité. En effet, trop de conducteurs roulent trop vite entre les deux gendarmes couchés placés aux deux extrémités du chemin. Concernant notre immeuble, la sortie à pied est devenue très dangereuse car nous n'avons comme seule indication, à gauche et à droite, que le bruit des véhicules qui arrivent devant chez nous. Pourtant, le chemin étant particulièrement étroit, cela devrait inciter les gens à ralentir, ce qui n'est pas le cas.

Que pouvons-nous faire pour améliorer ce problème ? Il serait nécessaire de trouver une solution avant que ne se produise un accident. Serait-il par exemple possible de modifier la limitation de vitesse et d'instaurer une zone 30km/h ?

Ceci serait d'ailleurs applicable, il me semble, dans plusieurs quartiers de Prangins.

Catherine Schindler

FELICITATIONS !

Bravo les petits loups !

Le 19 juin dernier à Lausanne, les juniors F du FC Prangins ont remporté la 3^{ème} place du classement lors des finales cantonales du tournoi juniors Graines de foot.

Debout de gauche à droite : Mathis Peyronne, Raphaël Bianchi, Alexandre Weber, Zgjimi Sinani, Patrick Klemme
Assis de gauche à droite : Bleon Sahiti, Filip Derleth, Benjamin Corthay, Sean Ford, Jasper Venezia et leur entraîneur Brian Jackson

MJR



COMPLÉMENT À L'ARTICLE « SOINS DE BEAUTE À PRANGINS » - GAZETTE ÉTÉ 2010

Voici les trois numéros distincts du salon à Prangins :

Coiffure Dominique : 022 361 43 57 Amaris Beauté : 022 361 43 69 NailsNat : 078 797 92 87

L'AGENDA DES PRANGINOIS



Dimanche 26 septembre	Marché à l'ancienne et déjeuner sur l'herbe , Château de Prangins, 11h-16h, journée gratuite, www.chateau deprangins.ch
Dimanche 26 septembre	Spectacle Henri Dès . Centre des Morettes, 17h. Prix : 30 fr. Billets en vente à l'épicerie ou à prangins.animation@prangins.ch
Mardi 28 septembre	Séance du Conseil communal , Maison de Commune, 20h, séance ouverte au public
Jeudi 30 septembre	Jeux pour les Aînés Atout Cœur . Salle du Conseil 14h30-17h30. Infos : Liliane Gavillet 022 361 78 25
Vendredi 1^{er} octobre et Samedi 2 octobre	Troc annuel de l'Association des familles de Prangins . Centre Communal des Morettes. Vêtements propres (0 -16 ans), jouets en état de marche, poussettes, accessoires bébés, articles de sport, vélos, etc. Réception des articles : vendredi 1 ^{er} , 14h-19h - Vente : samedi 2, 8h30-12h
Mercredi 6 octobre	Atelier d'Activités Manuelles et Créatrices , Salle du Vieux Pressoir de 13h30 à 17h. Infos : Marguerite Schlup 022 361 67 42
Jeudi 7 octobre	Prangins International , Café du Château 10h. Maureen Goodman 022 367 16 61 mgoodman@worldcom.ch
Jeudi 7 octobre	Vernissage exposition « Papiers peints, poésie des murs » au Château, 18h30 . Ouvert au public www.chateau deprangins.ch
8 octobre au 1^{er} mai 2011	Exposition « Papiers peints, poésie des murs » . Château de Prangins
Mercredi 13 octobre	Enlèvement des déchets encombrants
Mercredi 20 octobre	Atelier d'Activités Manuelles et Créatrices , Salle du Vieux Pressoir, de 13h30 à 17h . Infos : Marguerite Schlup 022 361 67 42
Dimanche 24 octobre	Marché des Artisans . Maison de Commune. Infos : Marionna Sutter 022 361 00 44
Jeudi 28 octobre	Jeux pour les Aînés Atout Cœur . Salle du Conseil 14h30-17h30. Infos : L. Gavillet 022 361 78 25
Lundi 1^{er} novembre	Séance du Conseil communal . Maison de Commune, 20h. Séance ouverte au public
Mercredi 3 novembre	Atelier d'Activités Manuelles et Créatrices . Salle du Vieux Pressoir. Infos : Marguerite Schlup 022 361 67 42
Jeudi 4 novembre	Prangins International . Café du Château 10h. Maureen Goodman 022 367 16 61
Vendredi 5, 12, 19 nov. 20h30	} « Le Dindon » de Georges Feydeau. Par le TAP. Centre des Morettes. Bar et petite restauration. Billets : épicerie ou www.letap.ch
Samedi 6, 13, 20 nov. 20h30	
Dimanche 7, 14, 21 nov. 17h	
Mercredi 10, 17 nov. 19h30	
Mercredi 17 novembre	Enlèvement des déchets encombrants
Mercredi 17 novembre et Mercredi 1^{er} décembre	} Atelier d'Activités manuelles et créatrices . Salle du Vieux Pressoir. Infos : Marguerite Schlup 022 361 67 42
Jeudi 25 novembre	Prangins International – Christmas Drinks at the Barcarolle, as of 20h00 Renseignements Maureen Goodman 022 367 16 61
Jeudi 25 novembre	Jeux pour les Aînés Atout Cœur . Salle du Conseil 14h30-17h30. Infos : Liliane Gavillet 022 361 78 25
Jeudi 2 décembre	Prangins International . Café du Château 10h. Maureen Goodman 022 367 16 61
Samedi 4 décembre	Telethon . Place du village, de 9h à 16h. Organisé par l'OPEP
Samedi 4 décembre	Concert classique au temple de Prangins à 17h30
Jeudi 9 décembre	Séance du Conseil communal . Maison de Commune, 20h. Ouvert au public
Samedi 11 décembre	Spectacle d'humour . Les Chasseurs en exil : « Enfin ! » de Kaya Güner et Frédéric Gérard. Centre des Morettes 20h30. Billets en vente à l'épicerie ou sur prangins.animation@prangins.ch . Prix Fr. 30.-

Vous organisez un évènement à Prangins et vous désirez le publier, cette page vous est réservée ! Les spectacles, concerts, marchés, expositions et autres manifestations nous intéressent. Merci de contacter la personne responsable à l'adresse suivante : info@gazettedeprangins.net

La GAZETTE des AUTORITES

Automne 2010, numéro 23

EDITORIAL

Dans la dernière édition de la Gazette, je vous ai fait part de quelques réflexions concernant le bouclage des comptes et du rapport de gestion pour l'exercice 2009.

Aujourd'hui, je porte à votre connaissance que la Municipalité est en train d'établir le budget et le plan d'investissement pour l'exercice 2011. Un travail qui demande énormément de réflexion, d'analyse et de projections.

Le budget contient tous les postes de dépenses et de recettes, le plan d'investissement quant à lui des montants envisagés est nécessaire pour les divers projets en cours ou envisagés à réaliser, selon la politique fixée par la Municipalité, pour la Législature 2006-2011.

Un facteur important consiste évidemment à déterminer le taux d'imposition, vu qu'il est la base pour budgétiser la rentrée des impôts, montant essentiel des recettes globales. Il est évident que les recettes



Photo Blaise Lambert

fiscales correspondent avec la politique sociale et économique. Et qui tient compte de la politique économique et sociale, en général. De ce fait, la fixation du taux d'imposition se fait en même temps que l'établissement du budget et du plan d'investissement. Pour l'année 2011, la fixation du taux d'imposition est aussi influencée par la nouvelle péréquation qui rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, vu qu'il s'agit des charges facturées par le Canton aux Communes.

J'aimerais aussi vous informer que la Municipalité en fonction jusqu'à la fin de la Législature, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2011, appliquera la même philosophie stratégique et politique en matière de finances, à savoir :

- ♣ Mener une politique saine et évolutive.
- ♣ Pouvoir poursuivre avec efficacité et dynamisme les nombreux dossiers en cours et à venir.
- ♣ Maintenir une structure fiable, de bonne qualité, correspondant à la taille et au développement de notre Commune.
- ♣ Pouvoir traduire notre vision politique au niveau investissement, permettant de maintenir, entretenir et développer le patrimoine communal et les infrastructures.
- ♣ Organiser les finances, afin que l'on puisse investir sans emprunt supplémentaire.
- ♣ Rembourser successivement les emprunts des années précédentes afin de pouvoir offrir à la nouvelle génération une situation sans inquiétude.

En sorte, notre politique en matière de finances sera imposée à la nouvelle Municipalité, pour le 2^{ème} semestre 2011, étant donné, comme mentionné ci-dessus, le changement de la Législature intervenant le 1^{er} juillet 2011. Ensuite, ce sera à la nouvelle Municipalité de déterminer la nouvelle politique.

Nous vous laissons donc le soin d'apprécier à juste titre notre politique menée pour la Législature 2006-2011, qui se voulait saine, stable, équilibrée et adéquate. Merci de votre attention. Un bel automne vous est souhaité par votre Syndic, responsable des finances.



Hans Rudolf Kappeler,
Syndic

La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13
www.prangins.ch
gazette@prangins.ch

INFORMATIONS OFFICIELLES

La surveillance mutuelle des habitations, c'est quoi ? :



- ♣ Améliorer le partenariat police-population
- ♣ Informer personnellement les membres du réseau
- ♣ Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires
- ♣ Alerter rapidement

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun.



L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Il s'agit de favoriser les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.

Chaque nouvelle adhésion est la bienvenue. N'hésitez pas à contacter :

l'adjudant E. Genton, gérant de la sécurité du secteur Ouest, tél. 021/557.44.66. - etienne.genton@vd.ch

Attention, enfants sur le chemin de l'école !



L'an passé, 295 enfants de 4 à 15 ans ont subi un accident grave sur les routes suisses en se déplaçant à pied ou à bicyclette. Dix ont même perdu la vie. La campagne de la rentrée scolaire vise les conducteurs et les parents pour les inciter à adopter un comportement permettant de réduire ces chiffres.

L'affiche de la campagne montre une jeune fille du nom de Vanessa qui s'adresse aux conducteurs par ces mots "Merci de t'arrêter pour moi". Elle porte aussi l'inscription : "Attention, enfants sur le chemin de l'école". Elle rappelle aux automobilistes les comportements à adopter aux abords des écoles et des places de jeux pour enfants. Les conseils dispensés ci-dessous s'adressent également aux parents afin qu'ils puissent contribuer à la sécurité de leurs enfants :

Indications pour les conducteurs

- ♣ Ils donnent le bon exemple.
- ♣ Ils réduisent leur vitesse et sont prêts à freiner.
- ♣ Ils s'arrêtent complètement devant le passage pour piétons pour laisser passer l'enfant.
- ♣ Ils ménagent une distance suffisante par rapport aux enfants à bicyclette.

Indications pour les parents

- ♣ Ils montrent à leur enfant le chemin de l'école le plus sûr.
- ♣ Ils exercent avec leur enfant la manière la plus sûre de traverser la route.
- ♣ Ils envoient leur enfant assez tôt à l'école en le vêtant d'habits bien visibles et munis d'éléments réfléchissants.
- ♣ Ils renoncent à conduire leur enfant à l'école en voiture. Le chemin de l'école à pied est une expérience pour le développement des petits.

Indications pour les enfants

- ♣ Ces derniers apprennent à attendre devant un passage pour piétons jusqu'à ce que les véhicules arrivant soient complètement arrêtés. Donc, en présence d'enfants, les conducteurs doivent ralentir et stopper devant le passage pour piétons.

On renoncera à faire un signe de la main qui pourrait inciter les petits à courir sans prendre garde aux autres dangers, notamment au trafic venant en sens inverse.



QUARTIER DE L'AUBERGE COMMUNALE

Quelques nouvelles en bref...

Que de souvenirs
derrière ces vieux murs !



Démolition de la charpente ↓



Le dernier pan de mur ↓



Morceaux par morceaux, l'ancienne grande salle communale s'en est allée !

Il aura fallu dix jours pour que le mastodonte et sa pince découpeuse fassent tout disparaître. Nombreux étaient celles et ceux qui ont suivi ce bal mécanique dans le bruit et la poussière. Avec curiosité, avec satisfaction, mais aussi avec nostalgie. Que d'évènements ont effleuré les mémoires : bals, repas, séances, lotos, mariages, promotions, pièces de théâtre...

L'ancienne salle a vécu et laisse la place à un futur espace public et un beau dégagement sur les immeubles situés à l'arrière. Quant aux souvenirs, ils sont sans aucun doute indélébiles !

Ouverture sur les bâtiments existants ↓



Ambiance de chantier ↓



Martine Baud, Municipale responsable du quartier de l'auberge

Concours d'architecture pour une école enfantine et une UAPE

Le Conseil communal, dans sa séance du 25 juin dernier, a approuvé une demande de crédit de Fr. 230 000.-- pour l'organisation d'un concours en vue de la création d'une école enfantine et UAPE aux Morettes. Trois motivations sont à l'origine de cette demande de crédit : répondre aux besoins planifiés en fonction de paramètres démographiques, se conformer aux nouvelles dispositions cantonales imposées par HarmoS et la Convention scolaire romande et remplacer le pavillon scolaire provisoire qui ne répond plus aux normes actuellement en vigueur pour un bâtiment scolaire.



Pourquoi un concours d'architecture ?

L' accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994 et la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son Règlement d'application (RMP) du 24.06.1996 contraignent les collectivités publiques à procéder par le biais de concours d'architecture à partir d'un certain montant de prestations.

La Municipalité a donc choisi d'organiser un concours en procédure par invitation, ce qui laisse la possibilité de sélectionner, sur la base de dossiers, et en fonction de critères qualitatifs, quatre à six architectes qui prendront part au concours proprement dit.

Tous les architectes établis en Suisse ou dans un pays signataire des accords OMC peuvent présenter un dossier, pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

- ♣ Etre porteur d'un diplôme EPF, EAUG, IAUG, de l'Académie d'Architecture de Mendrisio, HES ou ETS ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent.
- ♣ Etre inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) en tant qu'architecte au niveau A ou B ou à un registre étranger reconnu équivalent.

La sélection des architectes retenus pour le concours est planifiée pour octobre 2010. Ensuite, les concu-

rents auront jusqu'à fin février 2011 pour projeter une nouvelle construction scolaire destinée à 90 élèves de niveau enfantine, une UAPE de 60 places, ainsi que les aménagements extérieurs nécessaires au bon fonctionnement de la construction scolaire. Il leur sera aussi demandé des propositions pour les installations sportives en plein air qui peuvent, soit être conservées en l'état, ou recomposées.

Le jury sera politique et professionnel.

Le jury du concours a été désigné par la Municipalité en collaboration avec l'organisateur du concours, M. Bruno Marchand. Il est composé de cinq membres non professionnels : trois membres de la Municipalité, le directeur des écoles de Prangins et la responsable administrative de la petite enfance. Les membres professionnels, au nombre de six, sont des architectes reconnus par leurs pairs pour leurs compétences et la qualité de leur travail. Deux membres du Conseil communal ont été désignés suppléants. Le jury est présidé par Vincent Mangeat, architecte et Professeur honoraire EPFL.

Le jury est responsable d'un déroulement du concours conforme au programme. Il sélectionne les dossiers, juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il rédige le rapport de jugement et les recommandations pour la suite des opérations, documents qui seront rendus publics à la fin de la procédure.

Quelques critères d'appréciation :

- ♣ Respect du cahier des charges, du programme et du règlement.
- ♣ Qualités urbanistiques et paysagères : implantation et rapport à l'environnement bâti et naturel.
- ♣ Qualités spatiales, fonctionnelles et architecturales.
- ♣ Economie générale du projet de l'école enfantine et de l'UAPE.
- ♣ Prise en compte des critères du développement durable.

Pourquoi les Morettes ?

Calme et verdure, le site des Morettes, au cœur du village, offre une qualité de vie propice à l'épanouissement des plus jeunes. Ecole et lieu de vie regroupés, ce projet évite les déplacements au profit de la sécurité, notamment.

Le terrain destiné à accueillir l'école et l'UAPE (3816 m²), est situé en zone d'utilité publique, à l'est de la parcelle n° 831. Véritable espace vert, ce terrain en pente douce est bordé à l'est par un quartier d'immeubles de logements collectifs et à l'ouest par un cordon boisé et une rivière longée par une promenade publique.

L'accès à cette nouvelle construction paraît aisé : une partie des élèves viendront à pied ou à vélo par les cheminements existants. Deux arrêts de bus sont situés à proximité : l'arrêt de la Poste et celui du centre du village. La relation avec le collège de la Combe se fait par le chemin du Creux-du-Loup qui devrait être réaménagé prochainement afin que le déplacement des écoliers soit plus convivial et plus sûr.

L'accessibilité pour la mobilité individuelle se fera

exclusivement par la route de Bénex. Le parking existant doit être réaménagé (en gardant sa capacité actuelle) dans l'esprit de la création d'un espace paysager de qualité traversé par une promenade publique piétonne et en tenant compte du fait que la dépose pour les enfants devra se faire aussi à cet endroit.

Estimation du coût de l'ouvrage

Une estimation des coûts basée sur trois simulations de projets de conception très différente nous indique une fourchette de coûts entre Fr. 4,4 millions et Fr. 6,2 millions, aménagements extérieurs compris. Les projets faisant l'objet du concours seront soumis à une expertise économique.

A quand la réalisation du projet retenu ?

Dès l'issue du concours connue, (le jury siégera au mois de mars 2011) la Municipalité entend confier un mandat d'étude à l'auteur du projet lauréat, sous réserve de l'approbation du crédit correspondant par le Conseil communal. Cette étude servira de base à l'établissement de la demande de crédit de construction au Conseil communal.

Si tout se passe comme prévu, la Municipalité pourrait donc présenter sa première demande au Conseil communal, soit le crédit d'étude, d'ici la fin de la législature, en juin 2011.

La date de la pose de la première pierre est subordonnée, non seulement aux décisions du Conseil communal, mais aussi au résultat de la mise à l'enquête publique. La Municipalité est cependant optimiste quant à la concrétisation de ce projet important et nécessaire pour les enfants de Prangins.

**Martine Baud, Municipale
urbanisme et
aménagement du territoire**

Vue de la parcelle depuis le terrain de basket



EXTRAIT DU PROGRAMME DU CONCOURS

L'espace de l'enseignement

L'objet du concours est la construction d'une école enfantine et d'une nouvelle Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) dans le secteur des Morettes en bénéficiant de l'éventail de solutions fonctionnelles et économiques propre à ce genre de mise en concurrence et en voulant atteindre une architecture de grande qualité.



La question posée est celle de « l'espace d'enseignement » pour des enfants en bas âge. Certes, cette problématique n'est pas nouvelle : la salle de classe, définie par l'architecte Alfred Roth déjà dans les années 1930 comme la « cellule vitale de l'organisme général », a fait durant le siècle dernier l'objet de beaucoup de considérations par rapport aux différents mouvements pédagogiques et, bien entendu, aux théories urbaines et architecturales (hygiénisme, organicisme et autres).

Parmi ces considérations, on peut évoquer l'incidence de la forme de la classe sur les pratiques pédagogiques, le principe de coupe comme contrôle de l'apport de lumière naturelle et d'aération, l'instauration de la relation intérieur-extérieur (les prolongements de la classe), enfin, l'attention accordée aux matériaux, aux équipements (à « la mesure de l'enfance ») et aux ambiances.

Pour les écoles enfantines, ce dernier point - l'ambiance de la classe, son « atmosphère » qui découle le plus souvent des caractéristiques propres des matériaux, des textures, des couleurs, de la lumière - est d'autant plus important qu'il concerne l'apprentissage d'enfants en bas âge. Dans ce sens, il est

courant d'établir des analogies avec « l'image de la maison » et les atmosphères domestiques et de confort que cette évocation suggère.

L'UAPE est un lieu de vie où les enfants de 4 à 12 ans peuvent effectuer plusieurs activités éducatives et ludiques – bricolages et autres – jouer seuls et en groupe, faire leurs devoirs. Dans ce cas, l'une des questions posées est celle de la flexibilité et polyvalence des espaces, permettant à la fois le bon déroulement des repas à midi et la possibilité d'une occupation différenciée des lieux durant l'après-midi (paroi amovible pour séparer les petits enfants des grands, création de petites zones au lieu d'un grand espace ouvert afin de pouvoir avoir la constitution de plusieurs groupes).

Enfin, quant à la question du contexte propice aux écoles, signalons que le théoricien Henry Baudin préconisait, déjà dans les années



1910, l'implantation des établissements scolaires dans des zones de verdure situées dans les centres des quartiers et éloignées des grands axes de circulation, de façon à leur assurer une grande tranquillité et sécurité, le contact avec la nature et obtenir la lumière et l'aération nécessaires à l'enseignement. Ce principe d'une « école dans le parc » garde toute son actualité.

Le programme du concours complet, rédigé par Bruno Marchand, architecte, est disponible sur le site internet de la Commune : www.prangins.ch

Martine Baud,
Municipale responsable urbanisme

PETITE ENFANCE

Vers la création d'une nouvelle école et UAPE

Depuis août 2005, date de l'ouverture de La Fourmilière, nous avons pu observer l'essor de la fréquentation de la structure au fil des années, qui reflète le besoin d'avoir une telle offre au sein de la commune. L'accueil du matin permet à l'enfant de retrouver des camarades avant la période scolaire, de jouer ou de bricoler, voire de prendre un petit déjeuner amené par ses parents. À midi, un repas équilibré est servi. Les enfants sont installés en plusieurs tables de 4 à 6 enfants par table, selon les situations. Ce moment est propice aux contacts et aux échanges et s'inscrit dans une dimension sociale importante. L'après-midi, après le goûter, un mo-

ment est consacré aux devoirs, puis les enfants ont la possibilité d'effectuer plusieurs activités éducatives et ludiques – bricolages et autres – jouer seuls et en groupe, se défouler à l'extérieur. Lors des vacances scolaires, la structure est ouverte et des sorties sont proposées.

Les enfants sont encadrés par des professionnels représentés par des éducatrices de la petite enfance et des auxiliaires éducatives. L'autorité de surveillance pour les lieux d'accueil parascolaires est le Service de protection de la jeunesse (SPJ). Celui-ci édicte des règles très précises (cadres de référence) en ma-

tière de mètre² selon l'âge des enfants fréquentant la structure, les infrastructures nécessaires et du nombre de professionnels encadrant et de leur formation. Il est important d'avoir à disposition des espaces appropriés, tels que décrits dans le programme du concours.

Le montant facturé aux parents est calculé en fonction de leurs revenus et de leurs charges familiales, toutefois le montant facturé ne peut pas dépasser le coût moyen des prestations concernées au sein du réseau d'accueil de jour. La commune subventionne

la structure ainsi que le canton à travers la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants).

La nouvelle Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) sera un lieu de vie destiné aux enfants de 4 à 12 ans. Ceux-ci pourront être accueillis le matin avant l'école, l'après-midi après l'école et pendant les périodes de vacances scolaires, selon les besoins de chaque famille. À midi, les 4 à 8 ans se retrouveront dans ces nouveaux locaux pour le repas. Les enfants de 8 à 12 ans bénéficieront d'un autre local pour le repas de midi.

Violeta Seematter,
Municipale responsable enfance et éducation

UAPE « La Fourmilière »

La Fourmilière est un lieu d'accueil pour écoliers, ouvert de 7h00 à 18h30, du lundi au vendredi. Elle accueille les enfants depuis le début de l'école enfantine jusqu'à la fin du cycle de transition (6^{ème} année). Les enfants sont répartis en deux groupes : les degrés enfantines sont accueillis au premier étage et les primaires au rez. Le mercredi, tous les enfants sont accueillis au premier étage.

L'équipe éducative est constituée d'éducatrices diplômées et d'auxiliaires. Elle met tout en œuvre pour garantir un climat favorable au bon développement des enfants. Différentes activités sont proposées tout au long de la journée (jeux, bricolages, sorties, etc). Cette structure offre aux enfants un lieu de vie chaleureux, sécurisant et stimulant dans lequel ils peuvent s'épanouir en dehors des périodes d'école.

La Fourmilière propose, tous les jours à midi, un repas chaud et équilibré, élaboré par un cuisinier professionnel. L'après-midi, au retour de l'école, les enfants prennent un goûter, puis les éducatrices consacrent un moment aux devoirs des plus grands, tandis que les plus petits profitent de ce moment pour jouer ou participer aux activités proposées par

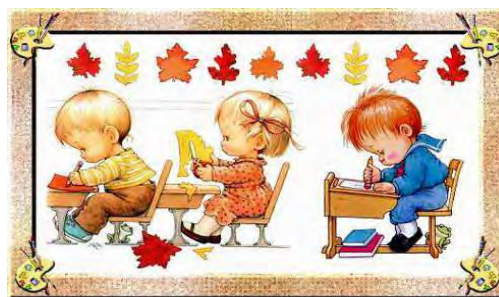
l'équipe. La Fourmilière est également ouverte durant une partie des vacances scolaires, à savoir : la semaine de février, les deux de Pâques, les deux premières et deux dernières des vacances d'été et, enfin, les deux semaines d'octobre.

Durant ces périodes, un programme spécial est prévu : balades, sorties, activités diverses.

La Fourmilière peut accueillir huitante enfants à la fois, ce qui permet de répondre à une grande partie des besoins des familles. Il reste encore quelques places disponibles, pour différents moments de la journée, pour la rentrée d'août.

*Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à nous contacter:
Par téléphone: 022 362 21 14
Par mail: la-fourmiliere@bluewin.ch*

Nathalie André, Responsable pédagogique
Marisol Garcia, Responsable administrative



Nous proposons plusieurs possibilités pour inscrire vos enfants, selon vos besoins. Le mercredi, les enfants ont la possibilité de fréquenter la Fourmilière toute la journée.

Le matin avant l'école :

de 7h00 à 7h45, de 7h45 à 8h30 ou de 7h00 à 8h30

A midi :

de 12h00 à 13h30

A midi + l'après-midi sans école :

de 12h00 à 18h30

L'après-midi après l'école :

de 15h00 à 18h30

Violeta Seematter,
Municipale responsable enfance



PRANGINS

Vue aérienne du port de Prangins

La commune de Prangins a récemment fait réaliser de nouvelles prises de vues aériennes de notre village. Une photo générale depuis le lac et une du centre du village ont été acquises et sont libres d'utilisation pour notre commune qui ne manquera pas de les utiliser dans ses différents supports de communication. Cela nous permet également de mettre gratuitement à disposition de la population de Prangins (renseignements auprès du greffe municipal, 022/994.31.13) *pour une utilisation non commerciale et privée*, le fichier électronique en haute définition de ces documents. Pour les entreprises et éventuelles *utilisations commerciales* de ces photos, nous pouvons vous mettre en relation avec la société mandatée, afin de négocier les droits d'utilisation.

Photo Blaise Lambert



SPORT

FC Prangins, la victoire d'un club

La première équipe du FC Prangins a terminé en tête du championnat 2009-2010 de 3^{ème} ligue, ce qui lui permet d'accéder à la catégorie supérieure et de disputer ainsi le prochain championnat en 2^{ème} ligue régionale. Depuis la création du club en 1938, c'est la première fois que le FC Prangins atteint ce niveau. Ce résultat méritoire est la partie visible de l'activité de ce club qui occupe quelque 200 membres actifs, repartis dans 10 équipes et une école de football. C'est également l'occasion de mettre en exergue l'engagement de toutes celles et ceux, membres du comité, entraîneurs, familles accompagnatrices, supporters et employés communaux, qui font vivre et fonctionner ce club avec passion, compétence et abnégation.



Bénéficiant d'un cadre naturel privilégié et d'infrastructures de qualité, qui seront adaptées à cette nouvelle catégorie de jeu, les joueurs de la 1^{ère} équipe du FC Prangins vont au devant d'un nouveau « challenge ». Ils seront surtout le « porte-drapeau » d'un mouvement qui commence avec nos chers bambins, qui se demandent parfois de quel côté « shooter », jusqu'aux seniors qui cherchent leur deuxième souffle, en passant par les nombreux juniors qui, à l'image de certains, peuvent éclore et accéder au plus haut niveau.

Bonne saison à tous !

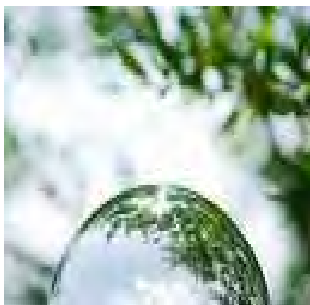
François Bryand, Municipal responsable des relations avec les associations locales et des sports



ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Développement durable communal

Le développement ou la croissance **économique** est une évolution positive qui, en principe, à travers la création de richesses, améliore les conditions et la qualité de vie de la société (éducation, santé, loisirs, etc.). Si ce développement est durable, soit compatible avec le long terme, il concilie ce progrès **économique** et **social** à la préservation de **l'environnement**, notre planète ayant des ressources limitées. Le développement durable (DD) n'est donc nullement l'antithèse d'une économie compétitive et efficace et ne prône pas la décroissance, mais bien plutôt une croissance et une consommation plus responsables.



La notion de DD est ancrée dans la Constitution suisse et le Conseil d'Etat vaudois s'est fixé des objectifs afin de tendre vers un DD de la société vaudoise. Les communes ont un rôle essentiel à jouer car nombreux sont les défis qui se posent au niveau local et différents instruments utiles à la mise en pratique des principes du DD leur sont proposés par le canton.

La Municipalité désire orienter la politique communale dans le sens d'un développement durable et a décidé fin 2009 d'avoir un Municipal responsable pour une stratégie générale du DD dans la commune. Cet objectif est intégré dans la politique communale qui tient compte de manière aussi équilibrée que possible des **aspects économiques, environnementaux et sociaux**.

Le DD est donc une manière d'aborder les sujets avec une perspective transversale et une vision à long terme. Afin d'évaluer la durabilité des projets, la Municipalité se fonde, entre autres, sur une grille de lecture des projets sous l'angle du DD. Celle-ci est basée sur l'outil d'évaluation de la durabilité, **Boussole 21** (pour 21^e siècle). Ceci permet d'avoir une vue d'ensemble en limitant les approches sectorielles et en rappelant tous les aspects du DD.

Dominique-Ella Christin,
Municipale
responsable énergie
et développement durable



Journée de l'Energie

Le 30 octobre 2010 c'est l'Energyday, journée organisée par le programme SuisseEnergie de l'Office Fédéral de l'Energie (OFEN) et par l'Association Cité de l'Energie dont la commune de Prangins fait partie depuis fin 2009. Cette journée est l'occasion de nous rappeler les mille et un gestes qui nous permettent de diminuer notre consommation d'énergie, de réduire nos factures, nos émissions de CO² et au final, de participer à atteindre les objectifs en matière de politique énergétique et climatique de la Confédération et du Canton, soit une diminution de 20% de CO² d'ici 2020.



PORT DES ABERIAUX

Le port de Prangins est le nouveau site d'accueil du projet **Pôle Voile Handicap**. Ce projet a pour vocation de permettre aux personnes handicapées physiques ou mentales de naviguer sans limite avec un encadrement logistique facilité, et éventuellement de participer à des régates. Des cours d'initiation à la voile seront donnés et, pour les meilleurs, une préparation aux sélections des jeux paralympiques 2012. Le projet, sans but lucratif, est piloté bénévolement par **Michel Darbre** (079/428.47.72) en partenariat avec les associations Swiss Disabled Sailing et T-Interaction. La Municipalité de Prangins a désiré apporter son soutien au projet **Pôle Voile Handicap** en offrant la possibilité d'utiliser les commodités et d'embarquer en toute sécurité dans la zone portuaire de Prangins.



Bon vent !

Dominique-Ella Christin, Municipale
responsable Port des Abériaux

1792, Convention pour le tambour du village



Ce jour d'hui le troisième d'avril mille sept cent nonante deux en assemblée ordinaire du conseil convention a été faite avec Marc André Borruz qui déjà depuis trois ans a fait l'apprentissage de tambour, savoir que le dit Borruz s'engage à servir la commune en qualité de tambour, & qu'en conséquence la commune lui fournira son habillement

En 1792, trois ans après le début de la Révolution française, le Pays de Vaud est toujours sous la domination bernoise.

A cette époque, les annonces officielles se font par affichage au pilier public et par l'intermédiaire du Tambour, employé de la Commune, chargé de parcourir le village avec son instrument et de communiquer oralement avec la population.

La convention ci-dessous est datée du 3 avril 1792. Elle fixe les conditions d'engagement d'un jeune du village comme Tambour.

Ce qui est étonnant, ce sont les précautions que la Commune prend pour récupérer son investissement si le jeune homme quitte la région : le père du Tambour doit engager « la généralité de son bien » pour restituer les frais d'apprentissage.



Voici cette convention :

Ce jour d'hui le troisième d'avril mille sept cent nonante deux en assemblée ordinaire du Conseil, convention a été faite avec Marc-André Borruz qui déjà depuis trois ans a fait l'apprentissage de tambour, savoir que le dit Borruz s'engage à servir la Commune en qualité de tambour, et qu'en conséquence la Commune lui fournira son habillement d'uniforme, savoir habit, veste et culottes, lequel habillement le dit Borruz devra entretenir au moyen de cinq écus blancs que la Commune lui fournira et payera de six ans en six ans. Mais s'il arrivait que le dit Borruz s'absentât du pays, il devra restituer les frais de son apprentissage et de son habillement. Pour foi de quoi le père du dit Borruz s'est constitué caution solidaire pour son dit fils, obligeant la généralité de son bien, et ont signé le père et le fils, le jour que dessus à Prangins ce 3 avril 1792.

Signé : Gabriel Boru
Marc-André Boru



Jean-Pierre Humm,
Archiviste communal

Chères citoyennes, chers citoyens de Prangins

Durant cette première moitié de l'année 2010, votre Conseil s'est réuni à deux reprises (les 11 mai et 25 juin), la séance du 24 mars ayant été annulée.

Séance du 11 mai - petit résumé :

Préavis 57/10 et 58/10

Concernaient deux règlements, respectivement sur le tarif des émoluments du Contrôle des habitants et sur la protection des données personnelles, qui ont été largement acceptés, sans grande discussion.

Préavis 59/10

Traitait d'une demande de crédit en vue de travaux de réfection du bâtiment de la Maison de Commune. Ce point a également été largement accepté (après un amendement au sujet d'une question d'amortissement) et, peu après, fleurissaient les échafaudages autour de cette vénérable bâtisse qui avait besoin d'un bon lifting.

Préavis 60/10

Demandait une participation financière de la Commune en vue de la remise à ciel ouvert du «nant de Leyaz», petit ruisseau prenant sa source dans le quartier des Mouilles. Ceci dans le cadre de «2010 année de la biodiversité», le Grand Conseil vaudois ayant voté un budget spécifique à la renaturation des cours d'eau. C'est ainsi un tronçon d'environ 160 mètres qui sera mis à ciel ouvert.

Finalement, cette séance se terminait par le dépôt d'une motion de M. Michel Augsburg, intitulée «octroi d'une subvention pour l'isolation des biens immobiliers sis sur le territoire communal». Cette motion sera soumise ultérieurement à l'examen d'une commission nommée par le bureau du Conseil pour décision. A noter aussi une interpellation de Mme Yldiz Dubosson au sujet de l'ancienne directrice de la Fourmilière.

Séance du 25 juin - petit résumé :

Cette dernière s'est déroulée, elle, sous un soleil radieux dans la cour du château de Prangins. Les divers préavis seront résumés lors de la prochaine parution de la Gazette, le P.V. de ces préavis n'ayant pas encore été approuvé par l'assemblée.

Renouvellement des membres du bureau du Conseil

Cette réunion a été marquée par le renouvellement des membres du bureau du Conseil.

M. Gilles Mauroux, qui a exercé avec brio, durant trois ans, en qualité de Président du Conseil communal, se retire et redevient «simple conseiller». Qu'il soit ici chaleureusement remercié au nom de la population de Prangins pour son dévouement durant cette période. Il est remplacé par le soussigné.

- ♣ M. Emile Bornand est élu comme nouveau Vice-président du Conseil.
- ♣ Mme Liliane Gavillet et M. Marc von Büren prennent la place de Messieurs Jean-Paul Maret et Emile Bornand, en qualité de scrutateurs.
- ♣ Mme Martine Schmah et M. Daniel Dubus sont nouveaux scrutateurs suppléants.
- ♣ D'autre part, M. Laurent Haas est le nouvel huissier du Conseil (en lieu et place de M. Daniel Rossi). Sans oublier, pour terminer, Mme Patricia Jaquier Perard, notre estimée secrétaire.

Félicitations à toutes ces personnes !

Deuxième partie de l'année 2010 :

Trois séances du Conseil sont planifiées pour l'instant, les **28 septembre, 1^{er} novembre et 9 décembre** prochains. Elles sont publiques. Venez-y nombreuses et nombreux !

Et dernier point : nous entrons dans la dernière année de la législature 2006/2011. Les élections des autorités municipales et communales approchent. Pensez-y !

Bien cordialement à toutes et à tous !



Claude Perret,
Président du Conseil communal



Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis No 66/10 :

- ♣ Création d'un conseil d'établissement scolaire entre les communes de Nyon et Prangins et approbation du Règlement.

Préavis No 67/10 :

- ♣ Demande d'autorisation de signer l'acte constitutif relatif à l'établissement d'un droit de superficie, en faveur de la Coopérative d'habitation des Plantaz sur la parcelle communale N° 220, sise à la rue de la Gare-route de Bénex, en vue de la réhabilitation de trois immeubles destinés à la création de seize logements subventionnés.
- ♣ Demande d'autorisation de signer la convention portant sur :
 - les conditions non onéreuses du droit de superficie pendant 15 ans.
 - le cautionnement de Fr. 1'650'000.--

- les conditions d'occupation des logements.

- la facturation chauffage-eau chaude du bâtiment.

- ♣ Demande d'autorisation de porter au budget de fonctionnement une subvention communale des loyers, à hauteur de Fr. 35'000.-- (représentant 10% du 90% du coût de rénovation), par année, pendant 15 ans.

Préavis No 68/10 :

- ♣ Demande de crédit de Fr. 450'000.-- pour l'aménagement routier de la route de l'Etraz.

Préavis No 69/10 :

- ♣ Demande d'un crédit de Fr. 10'000.-- permettant de participer à l'augmentation du capital-actions 2010 de Télé-Dôle SA, par l'acquisition de cent actions nominatives de Fr. 100.-- chacune.

Nelly Pichon, Secrétaire municipale adjointe

EN JOIE ET EN PEINE

Ils sont nés



Gwendolyne THUET	le 25 mai
Timothé DUPERREX	le 1 ^{er} juin
Lukas SCHIFFHAUER	le 10 juin
Alexandr HUSSAIN	le 15 juin
Lorentin NEZIRI	le 17 juin
Narun PAREKH	le 24 juin
Olivia RELANDER	le 12 juillet
Pierrick MARGOT	le 20 juillet
Jehanne DONDLINGER	le 20 juillet
Emilie RIVIER	le 26 juillet
Charlotte DUCRET	le 10 août

Ils ont fêté



80 ans	
Odette FORESTIER	le 3 septembre
Henri François MEYLAN	le 6 septembre
Maria FACIN	le 20 septembre
Roger-Pierre FAVEZ	le 29 septembre

85 ans

Marie Louise BRYAND le 19 septembre

95 ans

Anders BREMMER le 25 août



60 ans de mariage - noce de diamant

Odette et Marcel FORESTIER le 16 septembre

65 ans de mariage - noce de palissandre

Idelette et René BOVEY le 4 août

Ils nous ont quittés

Antoinette CHAMPION	le 11 juin
Marie Louise GREFFIER	le 12 juillet
Henri DESJACQUES	le 11 août
Denise «Doudou» BURNIER	le 19 août